

Hippocrate et le «bullet point»

Depuis ce funeste 31 juillet où le président américain a décidé de fixer à 39% les droits de douane frappant bon nombre des exportations suisses, le monde politique ne cesse de s'interroger sur les moyens d'amortir le choc. Hormis l'augmentation de dix-huit à vingt-quatre mois de la durée possible du chômage partiel rapidement mise en œuvre par les autorités fédérales, on a surtout enregistré des idées biscornues. Par exemple celle de renoncer à l'impôt minimal de 15% sur les grandes sociétés, inutile pour les sociétés en question et fâcheuse pour nos finances publiques puisque d'autres États le prélèveraient. Ou encore celle de distribuer des subventions aux entreprises affectées en taxant telle ou telle activité exportatrice.

Et l'on mentionne à peine la stratégie des repréailles évoquées par certains de nos politiciens: seule la Chine l'a véritablement mise en

œuvre, avec d'autres arguments que les nôtres...

Ce que les entreprises exportatrices attendent de nos autorités politiques, c'est bien sûr qu'elles continuent de négocier, en priant pour que la versatilité désormais proverbiale de M. Trump tourne moins en notre défaveur. Il faut aussi souhaiter que la Confédération continue à faciliter l'ouverture de nouveaux marchés, en concluant ou modernisant des accords de libre-échange.

Pour le surplus, on serait tenté d'adresser à nos politiciens l'injonction du médecin et philosophe grec Hippocrate: *primum non nocere*, «avant tout ne pas nuire». Cela constitue une autre façon de les inciter à veiller aux conditions dans lesquelles s'exerce l'activité économique: en maintenant une certaine flexibilité aux relations du travail et une charge fiscale supportable, en freinant la boulimie

administrative, en garantissant la sécurité, que l'on songe à nos rues ou à notre approvisionnement énergétique. Et puis, aussi, en n'alourdisant pas sans cesse le coût du travail, qui est déjà en Suisse le plus élevé du monde.

C'est la locution d'Hippocrate que nous avons à plusieurs reprises rappelée aux magistrats, députés ou parlementaires vaudois qui nous ont interpellés ces derniers temps sur ces questions. En observant qu'on s'apprêtait hélas à faire l'exact inverse dans le canton de Vaud. Sur proposition du Conseil d'État, le Grand Conseil a en effet voté comme un seul homme l'augmentation dès janvier 2026 des cotisations qui financent le régime des PC familles. Les entreprises et les salariés verront donc l'an prochain une petite ponction supplémentaire sur les fiches de salaire, au bénéfice d'un régime qui ne déploie pas les béné-

fices qu'on en attendait. Drôle de manière de soutenir l'économie et le pouvoir d'achat.

Lors de la présentation du budget 2026, on a par ailleurs été surpris de découvrir, au détour d'un *bullet point*, la perspective de créer un fonds cantonal destiné à réduire les primes d'assurance maladie des enfants. Si l'on comprend bien, cela signifiera la mise sur pied d'un nouveau régime de subsides, probablement financé par de nouvelles ponctions sur les salaires.

Il devient insupportable que le principe de non-malfaisance ne soit pas pris en considération par le monde politique.



Christophe Reymond
Directeur du Centre patronal